



n° 53 - Janvier 2025



# Chronique Virsonnaise



Virson - Commune de Charente-Maritime

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous présentent  
leurs meilleurs voeux pour l'Année 2025



Mairie de Virson

1 Place du souvenir - 17290 Virson  
Téléphone : 05.46.35.51.96  
@ : mairie@virson17.fr

Horaires d'ouvertures de la mairie

lundi : 8h30-12h30 / 13h00-16h00 /  
16h00-18h00 sur RDV  
mercredi : 8h00-12h30 / 13h00-17h00  
vendredi : 8h00-12h30 / 13h00-17h00

SOMMAIRE

Le mot du maire ..... 2  
Budget ..... 3  
Conciliateur de Justice ..... 4  
France Services ..... 4  
PCAET ..... 5  
Cyclad Pass ..... 6-7  
Collecte des biodéchets..... 8  
TAD 2024..... 9  
PEM1 ..... 9  
PEM 2 ..... 10  
ICOPE ..... 10  
ADIL ..... 11  
Recensement mairie..... 12  
Inondations ..... 13  
Travaux ..... 14-15  
SYRIMA ..... 15  
Vie de la commune ..... 16-22  
Virson s'anime ..... 23  
Associations ..... 24-25  
Dons du sang ..... 26  
A votre service ..... 27  
Infos pratiques ..... 28

Chronique Virsonnaise n°53

Directeur de la publication : Thierry PILLAUD  
Crédit photos : commune de Virson

Réalisation :  
Croq'Papier

ZA de la Sauzaie - 17100 Fontcouverte  
Tél. 05 46 93 57 33 - contact@croqpapier.fr  
Diffusion gratuite  
Reproduction totale ou partielle interdite

LE MOT DU MAIRE

Chères Virsonnaises, chers Virsonnais,  
Je vous adresse mes meilleurs vœux  
de bonheur, santé et réussite dans tous  
vos projets.

Nous vivons actuellement une  
période de grande incertitude. En  
effet, les années se suivent et les crises  
s'enchaînent les unes après les autres.  
Ce mandat a débuté avec l'épidémie de  
Covid en 2020 et depuis, pas une année  
sans une nouvelle crise.

La guerre en Ukraine, les pénuries  
alimentaires, la hausse des prix de  
l'énergie, de l'alimentation, la révolte  
des agriculteurs, la guerre au Proche-  
Orient, les aléas climatiques de plus  
en plus fréquents et violents qui sont  
la conséquence d'un réchauffement  
de la planète accéléré par les activités  
humaines... Tout cela entraîne le  
monde dans une spirale infernale. On  
voit bien que les pays riches ont du mal  
à trouver un accord sur la sortie des  
énergies fossiles et sur les objectifs de  
réduction des émissions de CO2 pour  
limiter le réchauffement climatique.  
Cela ne doit pas pour autant  
décourager les initiatives que chacun  
de nous pourrait prendre à son niveau.  
L'année 2024, année d'élections  
européennes aura conduit le pays dans  
une situation inédite. La dissolution de  
l'Assemblée Nationale par le Président  
de la République suite aux résultats  
du scrutin européen pour mettre les  
français devant leurs responsabilités  
n'a fait que conforter ces résultats. Le  
parti présidentiel a été largement privé  
de majorité et aucune majorité n'est  
sortie des urnes. Le pays est divisé et  
fractionné plus que jamais.

Au milieu de cette actualité  
déconcertante, les jeux olympiques ont  
apporté un peu de légèreté au cours  
de l'été 2024. Ces jeux dont on pouvait  
craindre des actes de malveillance face  
à la menace terroriste se sont déroulés  
sans incidents. La France a fait une  
belle performance avec 64 médailles  
dont 16 médailles d'or ; 26 médailles  
d'argent et 22 médailles de bronze.  
Aux jeux paralympiques la France  
a remporté 75 médailles dont 19  
médailles d'or ; 28 médailles d'argent ;  
28 médailles de bronze.

Le choix du premier ministre n'est  
intervenu qu'après la fin de la trêve  
olympique, soit 51 jours après le  
résultat des élections législatives.  
La composition du gouvernement  
a été difficile. Faute de majorité, les  
arbitrages ont été compliqués pour  
Mr Michel Barnier, le nouveau et  
déjà ancien Premier Ministre qui a  
dû manœuvrer au jour le jour, entre

les différents partis politiques. Le  
4 novembre 2024, lors du vote du  
budget à l'Assemblée Nationale, les  
parlementaires ont voté la motion de  
censure et renversé le Premier Ministre.  
La France s'est alors retrouvée de  
nouveau sans gouvernement. A l'heure  
où je vous parle, Mr François Bayrou  
a été nommé Premier Ministre et  
s'affaire à la constitution du prochain  
gouvernement.

La situation financière et budgétaire  
de la France place le pays dans une  
situation inquiétante et fragile. Le  
quoi qu'il en coûte s'est transformé  
en qu'est-ce qu'il en reste, visiblement  
plus grand-chose à en croire les  
économistes. Tout le monde est touché  
par cette crise et l'État qui n'a pas cessé  
d'alourdir la dette de la France depuis  
plusieurs décennies, notamment ces  
dernières années, demande toujours  
plus d'efforts aux collectivités. Le  
Département qui avait eu une bonne  
dynamique au moment du Covid,  
grâce aux DMTO, (droits de mutation à  
titre onéreux), taxes qui sont prélevées  
sur tous les transferts de propriétés de  
biens immobiliers ou fonciers, connaît  
depuis 2023 une situation difficile.  
Effectivement, le ralentissement  
des transactions immobilières se  
fait lourdement sentir. L'euphorie  
au moment du Covid où les urbains  
venaient acheter à la campagne sans  
regarder les prix semble un temps  
révolu. Le marché de l'immobilier est  
en train de se stabiliser et retrouve un  
niveau d'avant Covid qui correspond  
mieux à la réalité.  
Dans ce contexte, les départements  
sont à la peine et cherchent à faire des  
économies pour pouvoir boucler leurs  
budgets.

En Charente-Maritime, le Département  
reste aux côtés des communes de  
moins de 5000 habitants pour les aider  
dans leurs projets, mais la situation  
l'oblige à restreindre la voilure et à  
revoir le niveau de l'aide accordée  
aux communes. Les sommes allouées  
aux subventions pour les projets des  
communes seront moins importantes  
et de fait, les projets coûteront plus  
chers aux communes et il faudra plus  
de temps pour voir leur aboutissement.

Les projets routiers qui étaient aidés à  
hauteur de 70 % par le Département,  
ne le seront plus qu'à 55 %. L'enveloppe  
ayant diminuée, moins de projets  
seront réalisés chaque année. Ainsi  
le projet de réaménagement de la  
traversée de bourg qui avait été  
présenté en juin 2023 en réunion

publique ne  
verra pas  
le jour à  
l'échéance prévue.  
Au moment où j'écris ces mots, le  
Département ne s'avance pas sur une  
date de commencement des travaux.  
Les travaux d'enfouissement des  
réseaux aux Haies ont eux aussi  
entraîné en longueur, mais ils devraient  
se terminer courant 2025. A la  
suite, vont débiter les études pour  
l'enfouissement des réseaux au Bois de  
l'Encens.  
Après plusieurs décennies de bons et  
loyaux services, la structure de jeux,  
dans la cour de l'école maternelle  
va être remplacée en cours d'année.  
Concernant l'école, la baisse des  
effectifs des élèves dans le RPI fait  
craindre une nouvelle fermeture de  
classe sur le RPI dans les années à venir.  
Malgré, les nouvelles constructions  
et les ventes de maisons, nous  
constatons que les nouveaux arrivants  
sont rarement des jeunes couples  
avec enfants. Le littoral atlantique  
attire de plus en plus de retraités ou  
futurs retraités et cette tendance se  
fait maintenant ressentir dans les  
communes non côtières.

Loin du tumulte de la capitale  
et des grands centres urbains,  
reconnaissons que nous avons la  
chance d'habiter une commune  
tranquille. Nous y trouvons calme,  
sérénité, douceur de vivre. Certes,  
nous n'avons pas les services des villes,  
mais la proximité avec Aigrefeuille  
et Surgères nous permet d'accéder  
aux principaux services en matière  
de santé, commerces, collège, lycée,  
équipements sportifs...

Je salue l'implication des employés  
communaux sans qui les services  
de la commune ne pourraient pas  
fonctionner, que ce soit à l'accueil,  
aux services techniques, à l'école ou  
à la cantine. Ils sont investis pour  
l'intérêt général pour relever les défis  
de demain dans un monde de plus en  
plus exigeant..

Je remercie les conseillers municipaux  
qui m'épaulent ainsi que les bénévoles  
qui font fonctionner la bibliothèque,  
sans oublier les associations et leurs  
membres qui participent à la vie de  
la commune et entretiennent le lien  
social au sein de celle-ci.

Bonne et heureuse année 2025  
à toutes et tous.

Thierry Pillaud



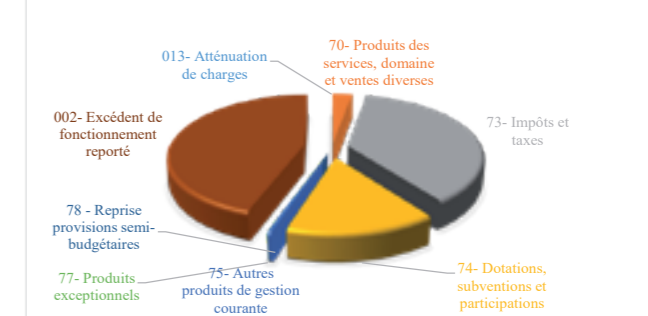
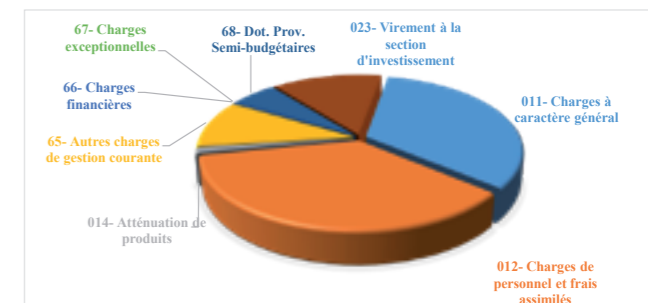
BUDGET PRIMITIF 2024

Dépenses de fonctionnement

Opérations	Montants	Pourcentages
011- Charges à caractère général	299 501,11	33,29%
012- Charges de personnel et frais assimilés	321 700,00	35,76%
014- Atténuation de produits	10 200,00	1,13%
65- Autres charges de gestion courante	93 905,00	10,44%
66- Charges financières	2 300,00	0,26%
67- Charges exceptionnelles	300,00	0,03%
68- Dot. Prov. Semi-budgétaires	50 000,00	5,56%
023- Virement à la section d'investissement	121 710,18	13,53%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>899 616,29</b>	<b>100%</b>

Recettes de fonctionnement

Opérations	Montants	Pourcentages
013- Atténuation de charges	0,00	0,00%
70- Produits des services, domaine et ventes	25 000,00	2,78%
73- Impôts et taxes	334 000,00	37,13%
74- Dotations, subventions et participations	134 950,00	15,00%
75- Autres produits de gestion courante	3 500,33	0,39%



Dépenses investissement

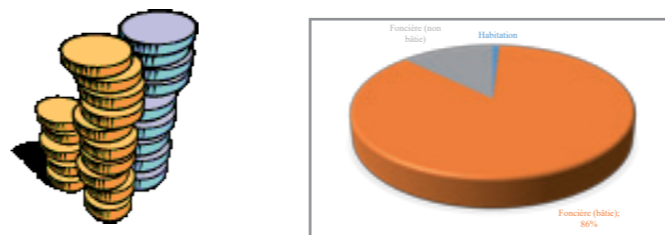
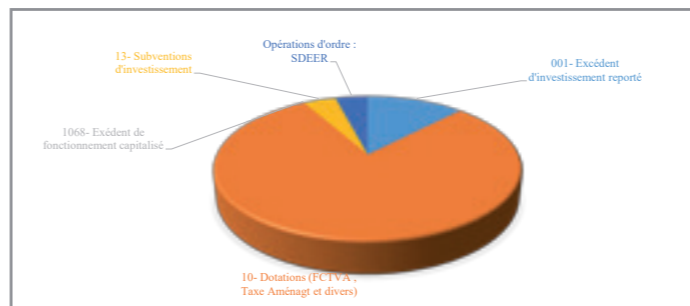
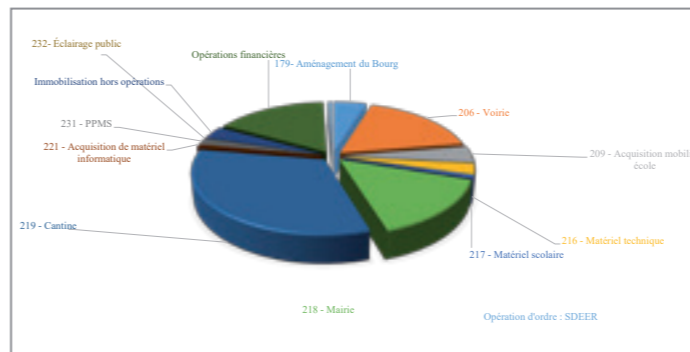
Opérations	Montants	Pourcentages
179- Aménagement du Bourg	6 800,00 €	5%
206 - Voirie	25 000,00 €	18%
209 - Acquisition mobilier école	6 000,00 €	4%
216 - Matériel technique	4 000,00 €	3%
217 - Matériel scolaire	888,00 €	1%
218 - Mairie	21 500,00 €	15%
219 - Cantine	46 000,00 €	32%
221 - Acquisition de matériel informatique	350,00 €	0%
231 - PPMS	2 500,00 €	2%
232- Eclairage public	0,00 €	0%
Immobilisation hors opérations	4 824,33 €	3%
Opérations financières	23 127,99 €	16%
Opération d'ordre : SDEER	824,36 €	1%
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>141 814,68</b>	<b>100,00%</b>

Recettes investissement

Opérations	Montants	Pourcentages
001- Excédent d'investissement reporté	2 455,81	2%
10- Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	16 000,00	11%
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0%
13- Subventions d'investissement	824,33	1%
Opérations d'ordre : SDEER	824,36	1%
021- Virement de la section de fonctionnement	121 710,18	86%
<b>Total recettes</b>	<b>141 814,68</b>	<b>100%</b>

Vote des trois taxes

	Taux 2023	Taux 2024	Produit attendu
Habitation	10,02%	10,02%	2 635 €
Foncière (bâtie)	40,38%	40,38%	256 898 €
Foncière (non bâtie)	65,91%	65,91%	37 832 €
<b>TOTAL</b>			<b>297 365 €</b>



Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2024.

- Il se présente de la manière suivante :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,38%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,91%
  - Taxe d'habitation : 10,02%

## Conciliateur de justice

### Vous avez un litige, pensez au conciliateur de justice !

Vous avez un litige, pensez à prendre contact avec le conciliateur de justice dont la mission est de permettre un règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Son rôle est d'écouter les positions des parties pour proposer ensuite une solution à leur litige. Les parties peuvent ou non accepter la solution proposée par le médiateur. En cas d'accord, un constat d'accord est établi et signé par les parties et le conciliateur.

Afin d'assurer une meilleure écoute, les conciliateurs reçoivent uniquement sur rendez-vous. Calendrier des permanences des conciliateurs de justice 2025 :

-Mr Marc GUEGUAN ( 06 75 02 76 71) est présent au Tribunal de proximité de Rochefort le 1er et 3ème mercredi après-midi de chaque mois ainsi qu'au Tribunal judiciaire de la Rochelle le 1er et 3ème mardi après-midi et le 2ème et 4ème vendredi matin de chaque mois.

-Mme Muriel CAVARD (muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr) est présente au Tribunal de proximité de Rochefort le 2ème et 4ème mercredi après-midi de chaque mois ainsi qu'au Tribunal judiciaire de la

Rochelle le 2ème et 4ème mardi matin de chaque mois.



-Mr Samuel COURTOIS (07 71 27 39 80) est présent au Tribunal de proximité de Rochefort le 1er et 3ème mercredi matin de chaque mois.

-Mme Valérie PARAGEAULT (06 49 49 88 45) est présente au Tribunal judiciaire de la Rochelle le 1er et 3ème mardi matin de chaque mois.

En cas de forte affluence ou d'absence, le Conciliateur de Justice peut fixer des rendez-vous non prévus dans les créneaux horaires ci-dessus ou décaler une permanence dans le mois.

Pour écrire au Conciliateur de Justice :

Conciliateur de Justice  
TRIBUNAL DE PROXIMITE  
Caserne La Touche Tréville  
26, rue Antoine Chanzy  
CS 50150 - 17306 ROCHEFORT



France  
services

Une conseillère France services vous accompagne pour vos démarches dématérialisées sur rendez-vous :

Tél : 05.46.07.51.66 / 06.26.99.28.52

### Quelques exemples de démarches :

**CPAM** : création du compte AMELI, carte vitale, carte européenne, CSS, ...

**CAF/MSA** : déclaration de ressources trimestrielles, aide au logement, ...

**Assurance retraite** : demande de retraite, réversion, régularisation de carrière, ...

**France Titres** : pièces d'identité, permis de conduire, passeport, carte grise, rendez-vous mairie, ...

**France Travail** : inscription, suivi dfe dossier, actualisation, ...

**ANAH** : dépôt de dossier Prime rénov'

Chèque énergie : aide à l'utilisation, déclaration de perte, ...

**SIA** : création de compte, déclaration d'armes, ...

**DDFIP** : création de compte, déclaration, ...

Maison de l'emploi France services Aunis Sud  
Square du château 17700 Surgères  
05.46.07.51.66 □ [surgeres@france-services.gouv.fr](mailto:surgeres@france-services.gouv.fr)

Permanences à Aigrefeuille le vendredi de 9h00 à 12h00 dans les locaux du CCAS



## Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET)

### Des économies d'énergie solidaires et responsables avec le thermostat connecté Voltalis.

Engagée dans une démarche de réduction des consommations électriques et consciente de son impact environnemental, la Communauté de Communes Aunis Sud mène des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition écologique. Conformément à son Plan Climat, La CdC Aunis Sud, en partenariat avec la société française Voltalis, propose ainsi à tous les habitants de son territoire chauffés électriquement un thermostat connecté pour consommer moins et mieux !

### Des thermostats connectés dédiés au chauffage électrique

Totalement gratuit et sans abonnement, ce dispositif se matérialise par des petits boîtiers connectés alliés à une application mobile offrant des services utiles et innovants. Raccordés aux appareils les plus économes, comme les radiateurs et les pompes à chaleur, ce thermostat connecté permet de piloter leur consommation et de la réduire très brièvement, sans que cela n'impacte le confort des occupants.

### Des outils innovants pour aller plus loin dans les économies d'énergie

Chaque particulier équipé bénéficie d'un espace personnel gratuit disponible sur PC, smartphones et tablettes. Cet espace permet de suivre sa consommation d'électricité en temps réel, de piloter son chauffage et même de le programmer en toute simplicité selon ses habitudes de vie. Il est accessible par l'adhérent dès finalisation de l'installation du thermostat connecté dans son logement.

### Un geste utile au système électrique et à l'environnement

Cette technologie permet également de soulager le système électrique lorsque celui-ci en a le plus besoin, comme lors des pics de consommation hivernaux ou d'une baisse de production des énergies renouvelables. Au lieu de faire appel à des centrales polluantes pour produire plus, le système électrique fait appel à Voltalis pour réduire la demande. Résultats : moins d'émissions de CO2 et des économies pour les foyers équipés.

En totale adéquation avec les objectifs du Plan Climat de la CdC Aunis Sud, dont les mesures visent à mieux maîtriser les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables et diminuer les émissions de CO2, le territoire souhaite proposer le thermostat connecté Voltalis au plus grand nombre.

Dans ce cadre, les conseillers Voltalis seront présents sur notre territoire prochainement afin de répondre aux questions des habitants éligibles et leur proposer un rendez-vous d'installation gratuite.



Pour plus de renseignements, notre partenaire Voltalis est également joignable au 05 40 25 69 96 et à [aunissud@voltalis.com](mailto:aunissud@voltalis.com), ou visitez [www.voltalis.com](http://www.voltalis.com)



# En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

**Nouveau !**

## Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

## Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, je me connecte sur [cyclad.org](https://cyclad.org) ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



Toutes les informations et demande de Pass sur [cyclad.org](https://cyclad.org) ou en scannant le QR Code ci-contre.



Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. RDV sur [cyclad.org](https://cyclad.org)  
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au 05 46 07 16 66.

### Une question ?

➤ [cyclad.org](https://cyclad.org) ☎ 05 46 07 16 66  
✉ [monpass@cyclad.org](mailto:monpass@cyclad.org)



Conception : Instant Urbain

## PASS DÉCHETTERIES CYCLAD

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Cyclad a mis en place le Pass pour accéder à ses déchetteries.

Pour les particuliers, le Pass donne accès à l'ensemble des centres de valorisation et déchetteries de Cyclad. Les particuliers disposent d'un droit d'accès de **24 passages par an**, dans la limite de 2m3 par passage. Le nombre de passages sera décompté à **partir du 2 janvier 2026**.

Pour les professionnels, le Pass donne accès aux déchetteries accueillant les professionnels (liste à consulter sur [cyclad.org](https://cyclad.org)). Depuis le 2 janvier 2025, les

professionnels doivent donc présenter leur Pass, ils ont droit à 24 passages par an du lundi au jeudi dans la limite de 2m3 par passage et de 2 passages par jour. Il est rappelé que les dépôts de gravats, textiles et déchets dangereux sont interdits.

Les informations sur le Pass Cyclad ainsi que les jours et horaires d'ouverture des déchetteries se trouvent sur [cyclad.org](https://cyclad.org), vous pouvez aussi contacter Cyclad par mail : [monpass@cyclad.org](mailto:monpass@cyclad.org) ou par téléphone : **05 46 07 16 66**

Conformément à la réglementation, les déchetteries sont des centres de valorisation qui accueillent des déchets triés pour préparer leur recyclage. L'agent valoriste a pour mission de faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur. En toutes circonstances, les agents et les autres usagers doivent être respectés.

## PLUS NOUS TRIONS, PLUS NOUS PAYONS... DES IDÉES REÇUES

Le bilan de la collecte séparée des biodéchets des trois premiers trimestres de l'année 2024 est positif et encourageant : au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 431 tonnes de biodéchets ont été collectées en Aunis Sud, c'est 44% de plus comparé à l'année précédente.

A ce jour, 6416 foyers sont équipés d'un kit biodéchets soit 47% des habitants de la CDC Aunis Sud. **A Virson, 108 foyers participent au tri des biodéchets soit un taux d'engagement à 39%.**

Participer à la collecte des biodéchets présente plusieurs avantages :

- C'est un moyen simple d'alléger sa poubelle : les biodéchets représentent 40% des ordures ménagères.
- Pouvoir trier tous les biodéchets, y compris les restes de viande, de poisson, de repas et les coquillages et crustacés.
- À tout moment, tandis que le bac d'ordures ménagères est collecté une semaine sur deux.
- Valoriser les biodéchets localement en compost, au lieu d'être enfouis ou incinérés.
- Maîtriser les coûts : le traitement des déchets non recyclables est de plus en plus coûteux pour les finances publiques et pour l'environnement.

L'anticipation et la politique de valorisation des déchets engagée par Cyclad depuis de nombreuses années a évité que notre facture de ramassage des ordures

ménagères n'explode, malgré une modernisation et une mise en conformité des déchetteries avec les nombreuses filières de tri imposées par l'État et l'Union Européenne. Si la facture des ménages desservis par Cyclad augmente en 2025, cette augmentation est sans commune mesure avec celle des départements et des collectivités qui n'ont pas anticipé cette modernisation et ces changements imposés. Si nous ne voulons pas voir nos factures flamber, il nous faut continuer de trier toujours plus. Il reste encore dans nos bacs noirs un pourcentage important de déchets qui pourrait être triés et valorisés.

### 78% de déchets recyclables non triés en 2023

La production par habitant a baissé de 15 kg entre 2017 et 2023. Pourtant, il reste 78% de déchets recyclables dans les poubelles : 42% de biodéchets et gaspillage alimentaire et 36% de matériaux recyclables ou à déposer en déchetterie.

Trier 65 kg/hab./an de biodéchets et limiter le gaspillage alimentaire, permettrait d'éviter de transporter, enfouir ou incinérer 10 000 tonnes par an.

Trier les emballages, le verre, les papiers et petits cartons, soit 44 kg/hab./an, permettrait d'économiser 2 223 363 euros par an.

Il est nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation et de suivi qualité en faveur de la réduction des ordures ménagères en encourageant en priorité le tri des biodéchets et des emballages

Merci à tous les foyers qui jouent le jeu et trient correctement.

Tous concernés, tous responsables, trions toujours plus, toujours mieux.

## J'ALLÈGE MA POUBELLE, JE TRIE MES BIODÉCHETS...

QU'EST-CE QUE  
C'EST ?

Vous les avez repérées dans votre commune ?  
Ces bornes à couvercle marron permettent de trier facilement vos déchets de cuisine, à tout moment !



### DÉCHETS AUTORISÉS

ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS, COQUILLES, MARC DE CAFÉ, ESSUIE TOUT, CROÛTES DE FROMAGE, RESTES DE VIANDE, DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS...



### DÉCHETS INTERDITS

SACS PLASTIQUES, MÉTAL, EMBALLAGES, VERRES, ALIMENTS EMBALLÉS, COUCHES ET PRODUITS D'HYGIÈNE, DÉCHETS DE JARDIN, LITIÈRE...



### ATTENTION !

NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS  
DANS DES SACS EN PLASTIQUE

### EN PRATIQUE !

**1** RETIREZ LE KIT DE TRI  
OU LES SACS  
BIODÉGRADABLES  
**GRATUITEMENT**  
EN MAIRIE OU AU SIÈGE  
DE CYCLAD

**2** TRIEZ LES BIODÉCHETS DEPUIS  
VOTRE CUISINE DANS  
LES SACS FOURNIS



**3** DÉPOSEZ-LES  
DANS LES BORNES  
À COUVERCLE MARRON  
À L'AIDE DE LA CLÉ



PLUS DE SACS ?

RDV EN MAIRIE OU  
UTILISEZ DES SACHETS  
EN PAPIER KRAFT !



UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?



cyclad.org

contact@cyclad.org

Tél. 05 46 07 16 66

cyclad  
Tous les déchets ont de l'avenir

TERRITOIRE  
économie  
circulaire

TRI BIO

Communauté  
de Communes  
Aunis-  
Atlantique

Aunis-  
Sud  
100 Communes  
de Communes

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AROME

Région  
Nouvelle-  
Aquitaine

## TRANSPORT À LA DEMANDE



Le transport à la demande est un service public et collectif, ouvert à tous, proposé par la Communauté de Communes Aunis-Sud avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

*J'habite à Virson, je dois faire des courses, j'ai un rendez-vous médical, administratif, professionnel..., je me déplace vers Aigrefeuille d'Aunis (7 destinations) ou je me déplace vers Surgères (12 destinations),*

Je réserve au plus tard à 17h la veille de mon déplacement soit:

- par téléphone **09 70 87 08 70**
- sur l'application gratuite « **Mon TAD NouvelleAquitaine** »
- en ligne sur le site **transports.nouvelleaquitaine.fr**

Je donne mon nom, mes coordonnées et indique ma destination. Une confirmation avec l'horaire de prise en charge est envoyée par l'opérateur.

Je me tiens prêt devant mon domicile lorsque le véhicule se présente.

Je règle mon voyage auprès du conducteur (2,50 € pour un aller simple, 4,50 pour un aller/retour, possibilité de réduction avec la carte solidaire)

Ce service est ouvert à tous, accès PMR.

Pour plus d'informations sur : **aunis-sud.fr**  
ou **transports.nouvelle-aquitaine.fr**



## UN PROJET AMBITIEUX DE TRANSFORMATION URBAINE

Le projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal à Surgères vise à améliorer les connexions entre la gare et la ville, tout en mettant l'accent sur la promotion des mobilités douces et la valorisation du cadre urbain. Il comprend la piétonisation et la valorisation du parvis de la gare, ainsi que la création d'un giratoire pour fluidifier la circulation. Une passerelle reliant les différents espaces du site sera construite, offrant une nouvelle perspective sur la ville.

Deux parkings végétalisés seront aménagés, ainsi qu'un parcours sécurisé pour les piétons incluant des rampes d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Des espaces seront réservés aux transports en commun et aux taxis et un parking vélo sécurisé complétera les

aménagements, renforçant ainsi l'intermodalité du site. La sécurité des échanges entre la Route Départementale et la Rue Julia et Maurice Marcou sera améliorée par la création d'un tourne-à-gauche.

Le projet intègre également le raccordement des pistes cyclables existantes, la création de talus et de murs paysagers. Un vaste programme de végétalisation est prévu, avec des plantations d'arbres, d'arbustes et d'espaces engazonnés, contribuant à l'embellissement et à la durabilité du site.







### Début des travaux sur le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Surgères

Les premiers coups de pelle pour le chantier du Pôle d'Échanges Multimodal débiteront en janvier 2025. Ce projet, lancé il y a plus de 10 ans et attendu par tous les habitants du territoire, vise à moderniser les connexions entre la gare, les modes de transport et la ville. Pensé comme un espace public ouvert à tous, il transformera la gare en un véritable lieu de vie animé, sécurisé et aéré.

#### Les principaux aménagements :

- Valorisation du parvis de la gare**  
Un espace piéton convivial et accueillant.
- Favorisation de la mobilité douce**  
Parkings vélos, pistes cyclables et intermodalité renforcée.
- Construction d'une passerelle**  
Pour relier les espaces et offrir un accès facilité à la gare.
- Végétalisation et cadre urbain**  
Espaces verts, plantations et murs paysagers pour un cadre durable.
- Fluidification de la circulation**  
Giratoire et tourne-à-gauche pour des échanges sécurisés.

Les travaux s'étendront sur une période de 18 mois pour s'achever en septembre 2026.

#### Restez informés

Inscrivez-vous à la newsletter pour suivre toutes les actualités des travaux.

Scannez le QR code pour vous inscrire !



#### Contact et informations :

Communauté de Communes Aunis Sud  
45 avenue Martin Luther King, 17700 Surgères  
pem@aunis-sud.fr



UN PROJET SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR :



### ICOPE Votre check-up pour vieillir en santé

L'Organisation Mondiale de la Santé a conçu le programme ICOPE dont l'objectif est de prolonger l'espérance de vie en bonne santé.

C'est une approche innovante et préventive, reposant sur la surveillance de 6 fonctions essentielles au bien vieillir. Elle vise à repérer précocement d'éventuelles fragilités et vous proposer des actions ciblées pour maintenir votre qualité de vie.

A partir de 60 ans, testez-vous gratuitement pour garder la forme. La fragilité est un état de vulnérabilité avec un risque significatif de perte d'autonomie. C'est un état potentiellement réversible, à condition d'agir. Les autorités publiques axent depuis quelques années leurs actions afin de la repérer et de la prendre en charge précocement.

**Les 5 étapes du programme ICOPE en pratique**

- Étape 1** : Test de dépistage des 6 fonctions essentielles au bien vieillir. De bilans et de tests rapides réalisés en 30 min.
- Étape 2** : Évaluation approfondie des fonctions ciblées. Un bilan de santé, un questionnaire de santé formé analysés, les résultats en lien avec le médecin traitant, ou l'avis de soins à une évaluation approfondie.
- Étape 3** : Élaboration d'un programme personnalisé, en lien avec le médecin traitant. Un bilan de santé, un questionnaire de santé formé analysés, les résultats en lien avec le médecin traitant, ou l'avis de soins à une évaluation approfondie.
- Étape 4** : Suivi du programme personnalisé. Le suivi est assuré par les professionnels de santé.
- Étape 5** : Mise en place sur le territoire des ressources nécessaires pour accompagner les personnes et leurs proches aidants.

**Sur quel territoire ?**

Le territoire de l'Aunis Sud est concerné par ce programme. Les communes concernées sont : Aunis Atlantique, Aunis Central, Aunis Nord, Aunis Sud, Aunis Est, Aunis Ouest, Aunis Centre, Aunis Nord-Ouest, Aunis Nord-Est, Aunis Sud-Ouest, Aunis Sud-Est.

**À qui je m'adresse ?**

Vous pouvez faire le test de dépistage :

- Avec un aide : membre de votre entourage, de votre famille, ...
- Avec l'aide de professionnels : infirmiers, médecins, CCAS de votre commune, ...

Pour connaître les professionnels formés près de chez moi, je consulte l'office de prévention près de chez moi, je consulte les coordonnées du service de prévention de la Charente-Maritime.

Pour connaître l'office de prévention près de chez moi, je consulte les coordonnées du service de prévention de la Charente-Maritime.

La Rochelle : 05 87 83 44 18  
Niort : 05 87 83 44 18  
Bordeaux : 05 46 08 15 83



#### LA NOTE D'INFO

#### Travaux d'agrandissement de maison

Qu'il s'agisse de surélever votre maison, d'y ajouter une pièce ou une véranda, vous devez au préalable vous renseigner sur la faisabilité du projet et sur la procédure à suivre ! Que devez-vous prévoir avant de débiter les travaux ? Quelles sont les démarches à accomplir et y a-t-il des contraintes à prendre en compte ?

#### Que devez-vous prévoir avant de vous lancer dans vos travaux ?

##### Vérifiez les contraintes techniques

La première question à se poser est de savoir si votre projet de travaux est envisageable d'un point de vue technique (nature du sol, capacité porteuse...). Vous pouvez faire appel à un expert qui évaluera votre demande et vous informera sur la faisabilité ou non de votre extension. Si le projet est réalisable, vous pourrez communiquer les éléments à votre architecte ou à l'entreprise que vous aurez choisie pour vos travaux.

##### Prévenez vos voisins

Même si rien ne vous oblige à prévenir vos voisins en cas d'extension et de travaux, il est important de leur présenter et de leur expliquer votre projet. Vos voisins pourraient en effet s'opposer au projet s'il ne respectait pas certaines règles comme celles relatives à la distance minimale entre les constructions. Attention ! Si votre projet comprend la création de fenêtres avec vue sur la propriété voisine, il vous faudra impérativement respecter des distances minimales prévues par le Code civil. Vous ne devez également pas entraver le respect de servitudes existantes (passage, vue...).

##### Rapprochez-vous de votre mairie

Avant d'aller plus loin, vous devez vous assurer que votre projet est conforme aux règles du plan local d'urbanisme (PLU) qui s'appliquent sur le territoire de votre commune. Vous pouvez demander à votre mairie le certificat d'urbanisme pour connaître les règles en vigueur sur votre terrain. Attention, ce n'est pas une autorisation pour lancer vos travaux ! Vous devez ensuite déposer une demande d'autorisation au service d'urbanisme de votre mairie.

Un agrandissement ou une surélévation crée de la surface et modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment. Une déclaration préalable de travaux (DP) ou un permis de construire (PC) sont nécessaires. En fonction de la situation du terrain et de la surface du projet, il faudra donc déposer une DP ou un PC à la mairie.

##### Informez-vous sur les assurances

Vous devez souscrire à une assurance multirisques habitation afin de vous prémunir contre les risques de sinistres lors des travaux. Pensez à l'assurance dommages-ouvrage. Elle permet de financer rapidement les travaux de réparation de dommages importants survenant dans les dix ans qui suivent la réception du chantier (par exemple, fissures menaçant la solidité de l'ouvrage). Assurez-vous également au préalable que les professionnels qui vont participer aux travaux ont bien souscrits les assurances obligatoires.

#### Quelle est la procédure pour faire valider votre extension de maison ?

##### Déposez une demande d'autorisation à votre mairie

Vous devez impérativement déposer une demande d'autorisation d'urbanisme si votre extension dépasse 5 m<sup>2</sup>.

Pour votre maison individuelle, vous devez remplir l'un ou l'autre des documents suivants :

- La déclaration préalable, si votre extension est comprise entre 5 et 20m<sup>2</sup> (40m<sup>2</sup> si les travaux se situent dans la zone urbaine d'une commune dotée d'un PLU intercommunal (PLUI) (Cerfa n° 13703\*07) ;
- Le permis de construire, si votre extension fait plus de 20m<sup>2</sup> de surface (40m<sup>2</sup> si le bâtiment est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par un PLUI) (voir le document Cerfa n° 13406\*07).

À retenir : les travaux qui portent la surface totale de la construction à plus de 150m<sup>2</sup> impliquent le recours à un architecte et nécessitent un permis de construire. Enfin, si votre maison se situe dans le périmètre d'un «monument historique», votre projet d'extension devra être validé par l'Architecte des bâtiments de France (ABF). A défaut, les travaux ne pourront pas être effectués.

##### Affichez votre autorisation sur votre terrain

Pendant toute la durée des travaux, vous devez afficher sur un panneau les principales caractéristiques de votre extension. Il doit être situé sur votre terrain de manière à être visible depuis la voie publique. C'est à partir de cet affichage et pendant deux mois que les voisins pourront exercer un recours contre votre projet.

##### Signalez le commencement de vos travaux

Une fois que vous avez obtenu votre autorisation et que les travaux sont prêts à débiter, vous devez signaler à la mairie le commencement des travaux en remplissant une déclaration d'ouverture de chantier (en ligne ou via un formulaire à transmettre à votre mairie). Cette formalité ne vous concerne que si vous êtes dans le cas d'un permis de construire.

#### Que se passe-t-il si je ne déclare pas mon extension ?

Si vous n'avez pas demandé d'autorisation, l'administration dispose d'un droit de visite pendant le chantier jusqu'à six ans après son achèvement. Un agent établira un procès-verbal. Vous devrez régulariser votre situation.

#### Le saviez-vous ?

- Si votre bien se trouve en copropriété, vous devrez obligatoirement obtenir l'autorisation de l'assemblée générale à la majorité de la loi du 10 juillet 1965 avant de pouvoir démarrer vos travaux.
- Au sein d'un lotissement, des règles particulières peuvent s'appliquer. Consultez les documents relatifs au lotissement (règlement, cahier des charges).
- La servitude dite «de tour d'échelle» permet de disposer d'un accès temporaire sur le terrain du voisin s'il n'existe pas d'autre moyen pour faire vos travaux (proches de la limite séparative). Pour plus d'informations, consultez l'ADIL.

#### Deux cas de figure sont possibles :

- si votre extension est conforme au PLU, vous aurez une autorisation a posteriori ;
- votre extension n'est pas conforme au PLU, le maire peut saisir le procureur de la République qui décidera de la transmission ou non du dossier au juge. En attendant la décision, le maire peut prendre un arrêté d'interruption des travaux. Le tribunal pourra vous ordonner de démolir votre extension.

#### Que devez-vous faire après les travaux ?

##### Déclarez l'achèvement des travaux en mairie

Une fois vos travaux terminés, rendez-vous une nouvelle fois en mairie ou envoyez un formulaire pour attester de l'achèvement des travaux et de leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée.

La mairie dispose d'un délai de 3 mois à partir de la date de réception de votre déclaration sur l'achèvement des travaux, pour contester la conformité des travaux (un agent du service d'urbanisme de votre commune pourra venir vérifier la conformité de votre extension). Attention : si votre extension ne correspond plus à la demande que vous avez faite initialement, vous devrez réaliser un permis modificatif ou déposer une nouvelle déclaration de travaux. Si les modifications réalisées ne sont pas régularisables, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

##### Régularisez votre situation auprès des impôts

Vous devez déclarer la réalisation des travaux auprès des finances publiques. En effet, une extension peut avoir un impact sur votre taxe d'habitation, votre taxe foncière et votre taxe d'aménagement. Comment faire votre déclaration ? Remplissez le formulaire des impôts dans un délai de 90 jours après la déclaration de l'achèvement des travaux.

Consultez l'ADIL17 pour une information personnalisée

49 avenue Aristide Briand  
17000 La Rochelle

05 46 34 41 36  
contact@adil17.org  
www.adil17.org

Facebook - LinkedIn  
www.observatoires-des-loyers.org



## Bientôt 16 ans ?

### Il est temps de se faire recenser !

#### Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

#### Comment ?

#### Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

## Les caprices du climat

### QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation correspond à la submersion temporaire de zones habituellement hors d'eau.

Elle peut être due :

- **au débordement d'un cours d'eau** : une crue (ou montée du niveau de l'eau), lorsqu'elle est importante, peut amener le cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentours. C'est le cas le plus fréquent.
- **à du ruissellement urbain** : lors de précipitations très intenses en ville, l'eau ne s'infiltre pas dans le sol, car ceux-ci sont imperméables. Les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales peuvent rapidement être saturés. Les eaux de pluies empruntent alors les rues, avec des courants parfois dangereux, jusqu'à rejoindre une rivière ou un autre réseau d'évacuation.
- **à une submersion marine** : sur le littoral, des conditions météorologiques et océaniques défavorables (souvent accompagnées d'une forte houle et d'un vent fort venant du large) peuvent entraîner une hausse du niveau marin et alors inonder les zones côtières. Tempête Martin le 25 décembre 1999 ; Xynthia le 27 février 2010.
- **à une remontée de nappe** : une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues. Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs.

INDEMNISATIONS LIÉES AUX DOMMAGES ASSURÉS CAUSÉS PAR LES CATASTROPHES NATURELLES DE 1982 À 2022



Coût des catastrophes naturelles depuis 1982  
(Source Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)



10 Plan d'action inondations Virson  
Rue du Château des Granges - route à barrer



Sens de l'eau de ruissellement  
Lieu de prise de photo



Photos Rue  
du Château des  
Granges

### CRUE LENTE ET CRUE ÉCLAIR : LES DEUX SONT DANGEREUSES

Certaines crues, dites « éclair », se caractérisent par une montée extrêmement rapide des eaux. Le niveau du cours d'eau peut monter de plusieurs mètres en moins de 2 heures. Le débit est alors si puissant que 30 cm d'eau peuvent suffire pour emporter une voiture ! On se souvient notamment des inondations de Vaison-la-Romaine en 1992, ou de l'Aude en 1999 ou bien des Alpes Maritimes en 2020 suite à la tempête Alex.

Les crues lentes, en crue comme en décrue, ont surtout un impact sur le fonctionnement au quotidien, avec des infrastructures et des réseaux (routiers, électriques, téléphoniques...) qui peuvent rester coupés plusieurs jours, voire semaines. Ce fut le cas de la crue de la Seine en 1910, qui avait bloqué la capitale pendant plus d'un mois et causé d'importants dommages économiques.

Virson situé dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ruissellements et infiltrations a connu de fortes pluies d'octobre à décembre 2023. Les sols étaient gorgés d'eau les remontées de nappes ont provoqué le débordement du cours d'eau Virson, qui a obligé la Mairie à mettre des barrières de protection pour barrer la route rue du Château des Granges.  
V.F.



## Les travaux

### • Voirie

Lieu	Travaux	Coût
Impasse des Sources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfection chaussée (bicouche pré gravillonné)</li> </ul>	18040.62 €
Chemin VC 206 "La grève"	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfection totale de la voirie</li> <li>Pose de bordure virage intérieur</li> <li>Changement buse traversée de route</li> <li>Bicouche</li> </ul>	42598.12 €
Chemin VC7 Les roulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enduit partiel mono-couche de réparation</li> </ul>	6368.40 €
Chemin VC3 Rue Auguste Gouineau		
Chemin VC5 (De la RD 113 au centre équestre)		

De plus les travaux prévus au lieu-dit "Le Préneau" sont de nouveau repoussés ; en effet le SDEER (syndicat d'électrification) n'a à ce jour pas réalisé l'enfouissement de la ligne électrique permettant l'alimentation de l'antenne relais.



### • Bâtiments

#### La cantine

Remplacement des paillasses carrelées sur meuble en bois par des meubles inox avec portes coulissantes et pose d'un lave mains entre les deux.

#### L'école

Installation de 2 fermes porte "groom" sur les portes extérieures du couloir.

Peinture des tableaux noirs.

Peintures dans les classes.



Montage et installation de nouveaux meubles. Cette année l'école de Virson compte 11CP ; les tables et chaises pour ces élèves étant de hauteurs différentes par rapport à celles des maternelles, nous avons emprunté celles-ci aux autres communes du RPI afin d'accueillir ces enfants dans de bonnes conditions et de réduire les coûts. Merci à Mme Peintre et à Mr Rault, maires respectifs de Chambon et Bouhet.

### • Réseau d'eau

Le syndicat EAU 17 a terminé le remplacement des canalisations d'eau potable en direction de « La Grève ». Les travaux commencés début juin se sont poursuivis sur 1 mois. La reprise de voirie a eu lieu en septembre.

En même temps, au lieu-dit "les Roulières" sur le chemin des marais, EAU 17 est de nouveau intervenu suite à l'affaissement de la route qui avait été reprise en 2022 suite aux travaux sur le réseau d'eau.

## Les travaux

(continue de la page précédente)

### • Enfouissement des réseaux

### • Les Haies



Le terrassement a débuté en octobre 2023 et s'est poursuivi jusqu'au 9 février 2024.

La remise de l'ouvrage à Enedis a eu lieu le 16 mai 2024. Programmation avec Orange pour la réception du génie civil télécom le 10 juillet 2024.

La programmation coupure basse tension prévue pour le 9 octobre est annulée le jour même et reprogrammée pour le 19 et 20 février 2025 par Enedis.

Le chantier se terminera par la dépose des poteaux la semaine suivante.

R.M.

## Les cours d'eau

La compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations » est assumée par la communauté de communes Aunis-Sud. Cette compétence est assurée par le biais des syndicats de rivières. Concernant la commune de Virson, le syndicat qui intervient est le SYRIMA « Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis »

Le SYRIMA lutte contre les espèces aquatiques envahissantes végétales et animales.

La lutte contre les végétaux aquatiques que sont la Jussie et le Myriophylle est à renouveler tous les ans du printemps à l'automne pour enrayer leur développement et éviter une colonisation totale des milieux aquatiques.

Le ragondin et le rat musqué sont deux espèces animales aquatiques que l'on voit fréquemment le long des cours d'eau, des fossés et des routes. Ils occasionnent des dégâts importants sur les cultures qu'ils affectionnent, sur les berges et les bords de routes en creusant des terriers profonds qui

déstructurent les sols. Là aussi, face à leur capacité de reproduction extraordinaire, c'est une lutte sans répit pour le personnel de Aunis GD et pour les piégeurs bénévoles.

Le SYRIMA coordonne les travaux sur les milieux aquatiques : travaux d'hydromorphologie et de continuité des cours d'eau, restauration et maintien de la ripisylve ainsi que des abreuvoirs. Longtemps, on a cru bon de broyer les bords de cours d'eau et de fossés en eau pour une question de propreté, alors que la ripisylve, cette végétation qui pousse spontanément au bord des cours d'eau présente un intérêt important pour la vie aquatique.

Elle fait de l'ombre en période chaude et maintien des îlots de fraîcheur qui limitent le réchauffement des cours d'eau. La végétation et les embâcles ralentissent le courant et créent des remous et des abris bénéfiques à la vie animale aquatique. Ainsi, le retrait des embâcles n'est pas systématique et doit faire partie d'une gestion raisonnée du milieu aquatique.

Le SYRIMA mène différentes études,



notamment celles préalables aux travaux de restauration morphologiques des cours d'eau. Cela peut se traduire par l'enlèvement de certains ouvrages de barrage pour laisser la libre circulation du cours d'eau et permettre de résoudre les problèmes d'envasement ou par la création de gravières. Le syndicat intervient aussi sur du linéaire par la création de méandres, la reconstitution du lit alluvial et la création de frayères.

Pour lutter contre les inondations telles que nous avons pu les connaître l'hiver 2023/2024, les syndicats favorisent la rétention d'eau en aval, là où il n'y a pas de risque pour les habitations et pour éviter les inondations en amont. Ils œuvrent pour conserver ou réhabiliter les zones humides qui font office d'éponge en période hivernale. La mise en place des actions prévues en 2023 a été retardée par la pluviométrie importante de l'automne / hiver 2023/2024.

T.P.



## La magie des fêtes à l'heure de la sobriété

À l'heure de la sobriété énergétique, la tradition des illuminations de Noël doit s'adapter. Sans totalement disparaître du paysage communal, la féerie des fêtes de fin d'année doit se réinventer pour limiter ses incidences financières et environnementales.

De nouvelles idées de décorations ont vu le jour. Ainsi l'équipe municipale a créé un décor original avec des sujets

en bois pour compléter les sapins fabriqués en 2023. Depuis 2023, les sapins en bois recyclé ont remplacé le traditionnel sapin en aiguilles coupé chaque année. Bonhomme de neige et rennes en rondins ont pris place devant la mairie, au milieu de la mini forêt de sapins blancs.

C'est aussi cela la magie de Noël : quelques idées simples, un peu d'imagination et des bonnes volontés pour tout mettre en œuvre. fin d'année, Et une très bonne année 2025.

T.P.



## Extinction de l'éclairage public



Cela fait très longtemps que la commune de Virson pratique l'extinction de l'éclairage nocturne. La municipalité de Virson dans une volonté d'une meilleure maîtrise de sa consommation d'énergie a engagé une réflexion à ce sujet

dès la fin 2022. Elle a étudié la possibilité de modifier les horaires de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le conseil municipal a pris une délibération en ce sens en 2023. Si les travaux aux Haies ont retardé la mise en application de cette délibération ; depuis début mai 2024, l'éclairage public est éteint le soir de 21h30 à 6h00 du matin au lieu de 22h30 à 6h00 précédemment. Une commune pratiquant une extinction de son éclairage

public peut atteindre jusqu'à 60 % d'économies sur sa facture, ce qui n'est pas négligeable en période de crise. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses nocturnes. De nombreuses espèces animales vivent la nuit, un éclairage continu du soir au matin perturbe leur rythme de vie et contribue à leur disparition. La diminution de l'artificialisation de la nuit a donc un impact positif direct sur la pollution lumineuse

et sur la réduction de ses effets néfastes sur l'environnement. La majorité des communes alentours et de nombreuses communes en France ont réduit leur durée de l'éclairage nocturne sans incidence notable sur la vie des citoyens. Gardons à l'esprit que l'énergie la moins coûteuse est celle que nous ne consommons pas. La réduction de la période d'éclairage nocturne n'est pas un recul, mais un changement de comportement pour éviter le gaspillage énergétique et qui va dans le sens de la protection de la planète.

T.P.

## ENEDIS élagage

ENEDIS

L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

### Nos conseils

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



### La sécurité, une priorité !

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✗ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- ✗ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- ✗ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- ✗ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au 09 726 750 17.

En cas de doute, rendez-vous sur [enedis.fr](https://enedis.fr)



## Du changement au sein du personnel communal



La rentrée scolaire de septembre 2024 a connu quelques changements au niveau du personnel communal. Mme Daphné Montel a été recrutée pour remplacer l'agent de restauration partie suite à une mutation. Elle assure

le service de cantine pour les enfants de l'école maternelle avec comme nouveauté cette année, l'accueil de 10 élèves de CP. Les repas sont livrés tous les matins par le prestataire « Restoria » et sont remis en température par Mme Montel pour l'arrivée des enfants. Pour le service, elle est aidée des agents des écoles Mme Yasmine Barbier, Mme Karen Collet et Mme Marie-José Montillet, recrutée elle aussi depuis la rentrée de septembre pour remplacer l'agent de ménage. Cette année Mme Marie Radon reste en surveillance au sein de l'école car le service de cantine se fait en horaires décalés. En mairie, pas de changement, vous êtes toujours accueilli par Mme Aurélie

Boulan fidèle au poste et toujours de bons conseils. Aux espaces verts, aux bords des routes et des chemins ou sur le tracteur vous avez l'habitude de voir Mr Laurent Bourreau dans sa tenue jaune fluo. Les employés communaux sont là pour assurer la bonne marche de la commune et nous les en remercions.



T.P.

## Du côté de la maternelle...



La rentrée à l'école de Virson s'est bien déroulée. Nos effectifs ont été quelques peu modifiés cette année avec l'accueil des CP. La classe de maîtresse Gilles est composée de 24 élèves (18 PS et 6 MS), la classe de maîtresse Cynthia de 24 élèves (15 MS et 9 GS) et la classe de maîtresse Amélie de 22 élèves (12 GS et 10 CP). Nous bénéficions toujours de trois postes d'ATSEM : Mme BARBIER Yasmine (en PS/MS), Mme COLLET Karen (en MS/GS) et Mme RADON Marie (en GS/CP). Cette année, l'école maternelle de Virson continue de se mettre au vert avec le lancement d'un projet autour de la biodiversité.

De la classe des petites sections jusqu'aux CP, les élèves et toute l'équipe pédagogique se mobilisent pour réfléchir à diverses problématiques autour de la sensibilisation à l'environnement et le bien-être à l'école, dès la maternelle. Nous avons la chance de bénéficier d'un cadre rural (espaces verts, forêts, vergers...) qui nous permet de pratiquer l'école dehors depuis 4 ans. Cette année, nous poursuivons ces actions (école dehors, entretien du jardin, recyclage...) mais nous souhaitons, en plus, nous entourer de partenaires et de professionnels pour intervenir au sein de l'école (ex : apiculteurs) et allons nous rendre sur des sites dédiés à la biodiversité (jardin

en permaculture, ferme pédagogique...). Cette année encore, nous n'avons pas manqué notre rendez-vous annuel du mois de septembre : la sortie au verger, pour la cueillette des pommes. Nous réalisons ensuite de délicieuses recettes de retour en classe ! Notre thème cette année est aussi « le voyage ». Chaque classe mène différents projets autour de cette thématique (contes, animaux du monde, mascotte qui visite différents pays...). Notre école a aussi assisté au spectacle de la compagnie « Voix d'Aunis » (conte raconté au travers d'un voyage sonore, avec la découverte d'instruments) et nous allons également accueillir la troupe de théâtre Billenbois au mois de décembre. Tout au long de l'année, nous convions aussi souvent que possible les parents à l'école pour participer avec nous aux différents projets.

L'équipe enseignante de Virson



Les dessins des enfants décorent la cantine

## Repas cantine 2023/2024

Prix de revient du repas : 7,66€

Prix d'un repas enfant facturé aux parents : 3,20€

Le reste à charge pour la collectivité est de 58,22 % du prix de revient d'un repas, la part des parents représente 41,78 % de ce coût.

## Coût de la scolarité 2023/2024

Elève scolarisé à

- Virson :	2280,94
- Bouhet :	1289,28
- Chambon :	1379,90





## Du loisir toute l'année pour la jeunesse avec PAPJ

Tu es en CM2 ? Tu es au collège ? Tu es au lycée ?

Alors l'**association PAPJ** est faite pour toi.

PAPJ c'est quoi ?

PAPJ organise des activités, des projets, des actions, etc... avec et pour les jeunes tout au long de l'année.

L'association propose des ateliers (à l'année scolaire) sous le format de « CLUB », les jeunes se retrouvent tous les 15 jours (le mercredi ou le samedi matin) autour d'une thématique.

Un atelier BRICOL'EAU pour découvrir le bricolage et profiter pleinement d'animation sur l'eau (surf, catamaran, char à voile...)

Un atelier NATURE ET MONDE ANIMALIER pour profiter de la nature et des animaux et leur venir en aide !!

Un atelier SUR LA ROUTE DE LA ROBOCUP pour se lancer le challenge d'aller à la ROBOCUP de Bordeaux en mars prochain !!

Un atelier MANGA ENCRE DE SHONEN pour ne rater aucun évènement et réaliser une BD manga !

et enfin un atelier CREA COCOON ET PATISSERIE ! pour des moments de plaisir et de gourmandise !

Les animateurs sont également présents tous les samedis au local du Thou et de La Jarrie de 14h à 17h30 pour t'accueillir en accueil libre (Gratuit).

Le pôle jeunesse propose également un programme d'animation inter-vacances et pour toutes les vacances scolaires (pour le consulter, RDV sur notre site internet : [www.papj.fr](http://www.papj.fr)).

Qui sont les animateurs du pôle jeunesse ?

Il s'agit de Thomas, Lola, Alex, Léa et Aurélie tu as sûrement eu l'occasion de nous rencontrer au collège !

Nous sommes tous les mardis, jeudis et vendredis sur les temps de pauses méridiennes du collège Dolto et Dulin pour des temps d'animation.

Nous sommes également beaucoup présents dans les établissements pour des actions de prévention et de citoyenneté.

Alors maintenant que tu nous connais mieux, rejoint nous pour partager de bons moments avec d'autres jeunes !!

Infos : [jeunesse@papj.fr](mailto:jeunesse@papj.fr)

Tel : 06.20.08.70.85



## Les Bambins d'Aunis

L'association parentale « les Bambins d'Aunis » située à Forges vous propose différents services dans votre commune.

### • Le Multi Accueil

Un accueil occasionnel ou régulier pour vos enfants âgés de **2 mois ½ à 3 ans de 7h30 à 19h00**, sur Forges du lundi au vendredi. Cet accueil permet aux plus jeunes une première expérience de collectivité. Tous les 15 jours, nous faisons une sortie à la bibliothèque de Forges et en fin d'année, des passerelles avec l'école

sont organisées, facilitant ainsi l'intégration des nouveaux élèves.

### • Le Multi Accueil Itinérant

Un accueil occasionnel ou régulier pour vos enfants âgés de **1 à 3 ans de 7h30 à 18h30**, qui permet aux plus jeunes une première expérience de collectivité.

Installée depuis de nombreuses années à Forges, l'association est présente :

- le lundi et vendredi au pôle enfance d'Aigrefeuille
- le mardi à la salle des fêtes du Thou
- le jeudi à la salle des associations de Saint-Christophe



### • Les accueils périscolaires et le centre de loisirs

Nous proposons :

- des accueils périscolaires matin et soir dans les locaux de l'école de Forges.
- Le mercredi et vacances : un centre de loisirs pour les enfants de **3 à 12 ans** dans les locaux de l'école de Forges.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS  
CONTACTER POUR L'ANNÉE  
2024/2025. IL NOUS RESTE  
DES PLACES !!!**



Retrouvez notre actualité  
sur notre page Facebook :

Association parentale

« LES BAMBINS D'AUNIS »

Place de l'Eglise – 17290 FORGES

05.46.35.58.23

[contact@bambinsdaunis.fr](mailto:contact@bambinsdaunis.fr)

<http://www.bambinsdaunis.fr>



## Nettoyons la nature

Le 23 mars dernier, nous avons renouvelé l'opération « Nettoyons la nature »

Malgré une année 2023 très fructueuse en déchets de toutes sortes, on ne peut que déplorer le retour de ceux-ci sur les bords de route et les fossés ainsi que dans les rues.

Le petit groupe de bénévoles présents, équipé de poches poubelles et de pinces, s'est réparti la tâche en se dispartant dans les rues et les routes environnant Virson.

Après le retour de chacun, le tri est fait et mis dans les conteneurs appropriés, le reste en déchetterie.



Espérons qu'en 2025, il y aura un peu moins de déchets à ramasser. Si chacun y met du sien et réfléchi à son geste avant de jeter, c'est peut-être possible.

C.C.

## Balade à vélo



Dimanche 1er septembre 2024, nous sommes passés à travers les gouttes. Le temps gris n'a pas freiné les cyclistes Virsonnais.

Le rendez-vous était donné pour une re-découverte de notre belle commune aux guidons de nos bicyclettes, aux pneus bien gonflés et pour certains aux batteries chargées à bloc, sans oublier le côté sécurité avec nos casques et gilets jaunes ! Tout en se baladant, nous

avons profité de nos chemins ainsi que des chemins de nos voisins Bouhetais. Une belle boucle de 10Km ce dimanche matin, riche en partage et échange lors de la pause à mi-chemin.

L'objectif étant atteint, nous avons clôturé cette belle matinée par un verre de l'amitié offert par la municipalité.

Cet événement sera renouvelé en septembre 2025.

C.A.

## Repas des aînés



Le 27 janvier 2024, la mairie a réuni les virsonnais de plus de 65 ans pour le traditionnel repas des aînés. Tout le monde est à l'heure et chacun se place selon ses affinités. Les conversations vont bon train : il est question d'actualités, de politique, du coût des choses, des souvenirs du passé, de voyages, de loisirs, des enfants, petits-enfants, des problèmes de santé... de la vie en somme ! Tout le monde repart satisfait et rassasié en espérant se revoir l'année suivante.

## VIRSON

### Commémoration au château des Granges

Pour la commémoration du 79<sup>ème</sup> anniversaire de la mort



des 4 zouaves tombés lors de l'embuscade du 8 février 1945, ce ne sont pas moins de 20 porte-drapeaux qui étaient réunis autour de la stèle du souvenir. Des anciens combattants étaient présents avec la tenue d'apparat des zouaves. Monsieur Jean-Yves Lavyssière, Président des Diabes Bleus d'Aunis Saintonge Sud-Vendée et Président de L'Association pour la Pérérité du Souvenir des combats de la poche de la Rochelle, nous a honoré de sa présence. La cérémonie était animée par le chœur d'hommes de la chorale d'Aigrefeuille.

Le public était venu nombreux et la matinée s'est terminée par le verre de l'amitié au château des Granges.

T.P.



### Commémoration 11 novembre et 8 mai

Le 11 novembre 2024, la commémoration du 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre a été l'occasion de se souvenir et de rendre hommage aux soldats de tous les conflits « Morts pour la France ».

Le 11 novembre 1918 à 11h00, le clairon annonce la fin de 4 années d'un conflit mondial sans précédent. Le 28 juin 1919, sept mois après la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, le traité de Versailles est signé. Ce traité de paix signé à Versailles entre l'Allemagne et les alliés à l'issue de la première guerre mondiale doit être l'assurance d'une paix durable en

Europe. Il attribue l'entière responsabilité de la guerre à l'Allemagne qui doit réparations financières. Il redéfinit les frontières européennes et impose le désarmement de l'Allemagne. De ce traité qui devait pacifier durablement l'Europe, naîtront les germes de la seconde guerre mondiale qui éclate vingt années plus tard, le 1er septembre 1939 avec l'invasion de la Pologne par les troupes hitlériennes. Durant les six années de ce conflit dévastateur, toutes les horreurs de la guerre seront commises. Entre 50 et 60 millions de personnes perdront la vie. Ainsi le 8 mai 2024, nous avons commémoré le 79<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. Dans le contexte actuel où la guerre est aux portes de l'Europe, il est de notre devoir de nous souvenir et de rendre hommage aux soldats et



civils morts pour la France et pour notre liberté. Il est regrettable que si peu de personnes participent à ces cérémonies.

T.P.





## Bibliothèque «Mille et un livres»



Le passage du bibliobus une fois par an avec un dépôt de 400 livres, des achats réguliers ainsi que des dons remplissent les rayonnages de la petite bibliothèque municipale.

Elle ouvre ses portes **le samedi matin de 10h à 12h**. Les enfants de la maternelle la fréquentent

toutes les semaines : mardi matin, 2 groupes et le jeudi matin, 1 groupe.

Une histoire leur est racontée et ils empruntent un livre.

**Le prêt des livres est GRATUIT.**

L'équipe des bénévoles vous dit à bientôt.  
C.C.

## Octobre rose

Octobre  
Rose 2024

Octobre rime avec automne mais également avec la couleur rose car c'est pendant tout ce mois que les rubans roses ornent la mairie.

Tout ceci, pour nous rappeler que le cancer du sein est toujours le plus diagnostiqué au monde et qu'il est primordial de se faire dépister.



## Virson s'anime

## Vide greniers

Tout le monde se souvient du printemps pluvieux de 2024 et bien entendu notre vide-greniers programmé pour le 5 mai a dû être annulé au vu de cette journée pluvieuse prévue ce jour-là.

Nouvelle date programmée le 2 juin. Temps beaucoup plus clément mais fréquentation en baisse aussi bien du côté des exposants que des visiteurs.

Côté exposants, de belles ventes réalisées.

Le stand frites-saucisses et boissons a fait le plein et les exposants ainsi que les bénévoles restent très contents de leur journée malgré la fatigue de fin de week-end.

C.C.



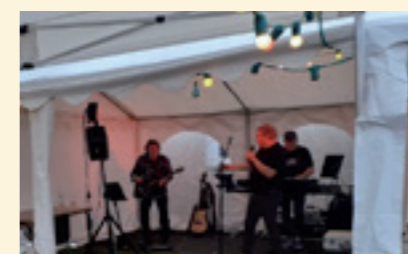
## Fête de la Saint Jean

Pour continuer dans la malchance côté météo, la fête de la St Jean programmée le 15 juin a également été arrosée.

Le groupe musical Mister J a animé la soirée et le repas champêtre avec un stand pizzas de « Pizzaryne », des desserts délicieux réalisés par les bénévoles, le tout dans un esprit guinguette.

Les bénévoles avaient prévu de grands barnums qui ont abrité les participants de la pluie et du vent. Une belle soirée passée dans la bonne humeur avec une ambiance au top avec les musiciens.

C.C.

ATELIER  
PEINTURE

Tous les mardis après-midi pendant deux heures, un petit groupe se retrouve dans la salle des associations de Virson.

C'est l'atelier peinture. Aquarelle, pastel, acrylique, chacun s'exprime à sa manière et essaie de faire au mieux pour être satisfait de son travail.

Une passion pour tous et un moment partagé toutes les semaines dans la bonne humeur.

Si vous vous sentez une âme d'artiste, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir.

C.C.





## A.C.C.A.

**Lors de la dernière assemblée générale du 7 Juin 2024, pas de changement au sein des membres du conseil d'administration.**

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime (FDC17) est une association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement. Créée le 23 avril 1923, elle est adhérente à la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine (FRC NA) et à la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). La Fédération Départementale regroupe environ 15 000 chasseresses et chasseurs.

En Charente-Maritime comme dans le 1/3 des départements français, le statut d'association communale de chasse agréée est obligatoire. Tout le territoire situé à plus de 150 m des habitations est placé par défaut en territoire chassable de l'ACCA, qui a donc en principe le monopole de l'activité, et les responsabilités qui vont avec, dont certaines sont déportées par la loi vers la fédération départementale, par soucis de mutualisation des moyens et d'efficacité d'échelle. Ce sont les chasseurs qui financent les dégâts de

gibiers aux agriculteurs. Ainsi, dans le 17, la majeure partie de la chasse est dite « populaire », car tout citoyen d'une commune, en remplissant certains critères administratifs, peut adhérer à son association communale. Ce qui rend cette activité peut onéreuse et permet à la chasse d'être le premier réseau associatif de la ruralité de notre département. Rejoignez-nous.

Pour une sortie en nature, vous pouvez visiter ce site :

Situé à Breuil-Magné, au nord de Rochefort sur Mer, le site de La Cabane de Moins est né en 1988 grâce à la volonté de la Fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime (FDC17). Constituée d'une mosaïque de milieux sur 150 hectares, La Cabane de Moins accueille une biodiversité exceptionnelle. Zone humide par excellence loin de toute pollution sonore, le site est à la fois une halte migratoire et une zone de reproduction et d'alimentation pour une multitude d'espèces.

<https://www.cabane-de-moins.fr/#>

Tous les membres de l'ACCA vous souhaitent ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année,

Et une très bonne année 2025.

Le Président  
Jean Louis SENARD



Association Communale de Chasse Agréée depuis 1969  
Fondée le 11 Octobre 1925 sous l'intitulé Société des Chasseurs Virsonnais

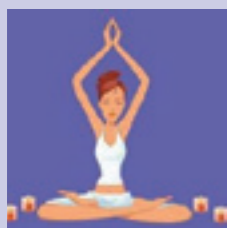
### Composition du conseil d'administration

Président, Jean Louis SENARD.  
Vice-président, Cyril MADEC.  
Trésorier, Patrice TOURNEUR-CHAPITREAU.  
Secrétaire, Jonathan MAUZE  
Membres, Bernard CONTANT, Patrice AUBOIN.

### Coordonnés

jeanlouis.senard@orange.fr  
Tel : 06 52 23 04 20

## Association Mon Instant Détente



### SOPHRORELAXATION

Séances collectives à Virson

Salle des associations  
Mercredi 10h et 19h.

Sophro-relaxation simple et accessible à tous et toutes. Relâchement des tensions, respirations, visualisations, pour votre bien être.

Une première séance découverte est gratuite et sans engagement

Contact et animation :  
Maryvonne BRUNET 06 72 89 06 94

## Les Petites Mains Virsonnaises

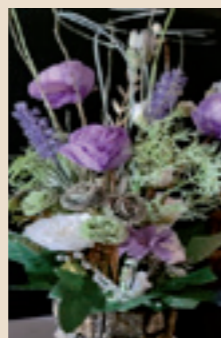


Les Petites Mains Virsonnaises est une association de loisirs créatifs ouverte à toutes et à tous.

Vous souhaitez apprendre une spécialité comme l'hardanger, broderie, couture, tricot, crochet..., rejoignez nous. Vous pouvez nous rencontrer **chaque jeudi à la salle des associations de 14h à 17h30.**

Tous les ans, nous organisons une vente le 2e samedi de décembre dans la salle des fêtes. Pour cette occasion, nous exposons toutes nos créations de l'année écoulée. N'hésitez pas à venir nous rendre visite, nous nous ferons un grand plaisir de vous accueillir et de vous expliquer nos travaux. Nous pouvons vous donner des conseils et des astuces. Nous vous offrirons même une collation.

Cotisation annuelle : 12 Euros.  
Venez simplement pour le plaisir des yeux pour nous encourager. Cela vous donnera peut-être l'envie de nous rejoindre. Qui sait ?  
Email : [virsonnaise@gmail.com](mailto:virsonnaise@gmail.com)  
La Présidente, Annie Gaspar.



## Pom'Pom

L'association LES CROQUEURS de pommes Aunis Saintonge 17 propose des animations sur le territoire de la Charente-Maritime pour la promotion, la sauvegarde des variétés anciennes et la découverte de variétés oubliées de fruitiers.

Elle vient depuis de nombreuses années pour la taille des pommiers du verger communal de Virson. Son Président, Monsieur Guy Jouineau et les bénévoles qui l'accompagnent se font un plaisir de partager leur savoir faire sur la pratique de la taille des pommiers.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre en février muni de votre sécateur lors de cette demi journée de taille au milieu



des pommiers. Si 2023 avait été une année d'abondance, 2024 aura été une année médiocre. La production insignifiante n'a pas permis de faire du jus de pomme. Espérons que la prochaine récolte soit bien généreuse pour refaire notre stock de jus de pomme à base de fruits non traités et sans conservateurs.

## Championnats de France d'Équitation

Des jeunes cavaliers du club « Ecuries des Centaurées » de Tesson ont brillamment participé aux Championnats de France d'équitation.

La conquête d'un titre ou d'une médaille lors des Championnats de France d'équitation est un événement important dans la vie d'un cavalier.

**Nous ne pouvons que féliciter ces jeunes cavaliers pour leurs performances et leur adresser nos encouragements.**

## Pompe à bras

La pompe à bras de Virson est visible au musée de l'automobile de Aigrefeuille d'Aunis.



Avant restauration



Après restauration par le musée de l'automobile





## COLLECTES de SANG 2025

Salles des Fêtes

RdV <https://dondesang.efs.sante.fr>

Justificatif identitaire obligatoire

Association des Donneurs de Sang  
Bénévoles de la Plaine d'Aunis ADSB-PA  
[dondusangaunis@gmail.com](mailto:dondusangaunis@gmail.com)

Offrez votre sang c'est la vie !

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque  
jour en France

### Un nouveau défi : le don de plasma avec un objectif de 3000 dons par jour.

Grâce aux dons de plasma, de très nombreux malades sont soignés chaque année par les médicaments produits à partir des protéines extraites du plasma ou directement par des transfusions.

Le plasma permet de traiter une grande variété de maladies, souvent chroniques, qu'elles soient hématologiques, neurologiques, rhumatologiques ou encore dermatologiques par exemple.

Face à cette demande croissante, un vrai défi s'offre à nous : répondre aux besoins des malades en comptant sur la solidarité nationale dans le cadre d'un don éthique répondant aux valeurs du service public. C'est pour cela que nous devons prélever sans cesse de plus en plus de plasma,  
**Le don de plasma est réalisé uniquement dans les maisons du don de l'EFES et sur rendez-vous.**

**Deux sites pour la Charente-Maritime : La Rochelle et Saintes**  
<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte?region=10>

Pour donner son plasma, il convient d'être en bonne santé et de remplir ces quelques conditions :

- **Âge** : avoir plus de 18 ans et moins de 65 ans
- **Poids** : peser plus de 55 kg pour un premier don de plasma
- **Document** : présenter une carte d'identité
- **Délai** : respecter 2 semaines entre un don de plasma et tout autre don (sang, plasma ou plaquettes). Vous pouvez donner jusqu'à 24 fois par an maximum.

### Bon à savoir :

Parfois, lorsque vous ne pouvez pas donner votre sang, vous pouvez quand même donner votre plasma. Par exemple, certains voyages peuvent contre-indiquer le don de sang alors que le don de plasma, lui, reste le plus souvent possible.

Le don de plasma est moins fatigant qu'un don de sang car les globules rouges présents dans votre sang (plus longs à recréer par votre organisme) vous sont restitués. Puisque le plasma est composé à 90% d'eau, il se régénère très vite, il suffit de bien s'hydrater avant et après le don !



**AIGREFEUILLE**  
14h30 - 19h00

LUNDI 6 JANVIER  
LUNDI 3 MARS  
LUNDI 5 MAI  
LUNDI 7 JUILLET  
LUNDI 8 SEPTEMBRE  
LUNDI 10 NOVEMBRE

**LA JARRIE**  
14h30 - 19h00

LUNDI 10 FÉVRIER  
LUNDI 07 AVRIL  
LUNDI 02 JUIN  
LUNDI 01 SEPTEMBRE  
LUNDI 03 NOVEMBRE  
LUNDI 29 DÉCEMBRE

## A votre service

### Artisans de Virson

BUQUET Nicolas Maçonnerie générale	1 bis, chemin Bas Le Bois de l'Encens	06 67 63 59 11 <a href="mailto:nicolasbuquet@hotmail.com">nicolasbuquet@hotmail.com</a>
FRANCKOWIACK Pierre Peintre décorateur	13, chemin de Maillezais Le Bois de l'Encens	06 78 51 30 70 <a href="mailto:pierre@id17.com">pierre@id17.com</a>
GUIBE Jérôme Menuiserie Hestia	8 bis, chemin de Maillezais Le Bois de l'Encens	06 87 93 24 08 <a href="mailto:contact@menuiserie-hestia.fr">contact@menuiserie-hestia.fr</a>
IDEELEC Electricien	6, chemin de forges Les Haies	05 46 67 26 48 06 30 42 47 73
LIGNERON Emmanuel Menuisier	6, chemin de l'Avenir Les Roulières	06 73 62 25 67
MOUGON Stéphane Electricien	20, levée de Tesson	05 46 68 81 82 06 13 75 83 66
PRINTEMPS David Plaquiste	26, chemin de Maillezais Le Bois de l'Encens	06 23 81 14 03 <a href="mailto:davidprintemps@sfr.fr">davidprintemps@sfr.fr</a>

### Commerces

Saveurs de l'Etable Charentaise PENON Vincent et Muriel (vente de viande bovine bœuf et veau en colis)	1, chemin des Tilleuls Les Roulières		05 46 35 40 54 - 06 20 19 77 00 <a href="http://www.saveursdeletablecharentaise.fr">www.saveursdeletablecharentaise.fr</a> <a href="http://www.manger17.fr">www.manger17.fr</a>
Ferme de TESSON - COUSSOT François-Xavier (vente de légumes et fruits de saison, légumes anciens...)	Lieu dit «Tesson»		06 51 27 53 38
MOD et STYL LOISEL Sandrine Boutique prêt-à-porter femmes	8 ter, Grand Chemin Les Haies		06 73 80 50 76
ARNOULD Céline Démonstratrice tablette ARDOIZ	4, chemin de l'Avenir Les Roulières		06 07 25 72 97 <a href="mailto:celinearnould.victoria@orange.fr">celinearnould.victoria@orange.fr</a>
VICTORIA FRANCE ARNOULD Céline Vente à domicile de bijoux	4, chemin de l'Avenir Les Roulières		06 07 25 72 97 <a href="mailto:celinearnould.victoria@orange.fr">celinearnould.victoria@orange.fr</a>
Distributeur de pains Le Bonheur est dans le Pain	Mairie 1, place du Souvenir		05 46 35 50 86

### Infirmière

LE FRANCOIS Aurore Infirmière Libérale diplômée d'État Soins à domicile ou cabinet sur RDV		06 62 38 28 84
--	--	----------------

### Assistantes maternelles

AIMARD Valérie	10, rue du Château des Granges	06 70 43 23 24
BONDIA Emmanuelle	12, lotissement de la Sergenterie	05 46 09 94 03 06 20 77 79 91
BOUGEOIS Stéphanie	1, chemin des Vieux Puits	06 60 56 10 19
GIRAUD Michelle	7, rue de la Rochelle	05 46 66 17 01 06 10 32 00 44
HEMON Marina	1, chemin de Forges	07 71 01 57 51



# Groupe scolaire RPI Bouhet-Chambon-Virson

## ECOLE DE VIRSON (Maternelle)



**Adresse :** 3, place du Souvenir,  
17290 Virson  
**Tél.** 05 46 27 50 48  
**mail:** ce.0170635y@ac-poitiers.fr  
**Directrice:** Mme Amélie JOSLET

## ECOLE DE CHAMBON (CE2 / CM1 / CM2)



**Adresse :** 2, rue du Fief du Moulin,  
17290 Chambon  
**Tél.** 05 46 07 54 52  
**mail:** ce.0170881R@ac-poitiers.fr  
**Directrice:** Mme Carole MOINARD

## ECOLE DE BOUHET (CP / CE1 / CE2)



**Adresse :** 21, rue du Bief,  
17540 Bouhet  
**Tél.** 05 46 68 20 74  
**mail:** ce.0170948N@ac-poitiers.fr  
**Directrice :** Mme Julie GRATON

## Accueil périscolaire

### Garderie

« Les P'tits Loups »

### Contact PAPJ

**Accueil téléphonique :**  
**06.61.56.92.14**

**Email :** contact@papj.fr

## Vacances Scolaires 2024-2025

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Als-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prévention des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Reprise scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Reprise des cours : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Reprise des cours : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Reprise des cours : lundi 29 avril 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les vacances débutent le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.  
Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.



MAJ : Décembre 2022



## Dates à retenir pour 2025

**17 janvier 2025**

Voeux du maire

**2 février 2025**

Cérémonie du 80ème anniversaire au Château des Granges

**8 février 2025**

Taille des pommiers à 14h00

**8 mars 2025**

Repas des aînés

**15 mars 2025**

Opération Nettoyons la nature

**19 mars 2025**

Cérémonie du cessez-le-feu en Algérie

**8 mai 2025**

Cérémonie du 80ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

**avril ou mai 2025**

Vide grenier (Virson s'Anime)

**juin 2025**

Fête de la Saint Jean (Virson s'anime)

**14 juillet 2025**

Apéritif républicain

**19-20 juillet 2025**

Championnat régional de tir à l'arc

**31 août 2025**

Balade à vélo

**14 septembre 2025**

Cycle & Sound (en commun avec Anais et Bouhet)

**17 septembre 2025**

Ramassage et pressage des pommes

**11 novembre 2024**

Cérémonie de l'Armistice de 1918

**13 décembre 2024**

Vente de Noël (Les Petites Mains)

**ENEDIS**

### Dépannage et assistance

Une situation vous paraît dangereuse ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7

**09 726 750 17**  
(appel non surtaxé)

Un fil à terre, un coffret cassé, un poteau endommagé ?  
N'y touchez pas, éloignez-vous, si possible matérialisez un périmètre de sécurité.



Les services d'ENEDIS sont toujours sur le pont en cas d'événements exceptionnels comme les tempêtes Ciaran et Domingo à l'automne dernier et font tout pour rétablir l'électricité au plus vite.